

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 29 mars 2024, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Christine LEBRETON a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Jean SELLIER
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSOM
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Gilbert MATELOT a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
François HUREL a donné pouvoir à Hubert GORET
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absents excusés : Pascal SUARD, Fabrice GLORIA

Absente : Maïté GRANDCLERE

TABLE DES MATIERES

Administration Générale

Décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation d'attribution

Finances

Budget général – approbation du compte administratif et des résultats 2023

Budget général – approbation du compte de gestion 2023

Budget général – Affectation des résultats 2023

Sans objet

Durée d'amortissement dans le cadre du passage à la M57

Vote des taux intercommunaux 2024

Produit attendu en 2024 au titre de la GEMAPI

Vote de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2024

Modulation de la TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales)

Budget général – Vote du budget primitif 2024

Attribution de compensation prévisionnelles 2024

Budget annexe PLSA - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Budget annexe PLSA - Approbation du compte de gestion 2023

Budget annexe PLSA - Affectation des résultats 2023

Budget annexe PLSA - Vote du budget primitif 2024

Budget annexe Piscine - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Budget annexe piscine - Approbation du compte de gestion 2023

Budget annexe piscine - Affectation des résultats 2023

Budget annexe piscine - Vote du budget primitif 2024

Budget annexe Bohin - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Budget annexe Bohin - Approbation du compte de gestion 2023

Budget annexe Bohin - Affectation des résultats 2023

Budget annexe Bohin - Vote du budget primitif 2024

Budget annexe Parc d'activité - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Budget annexe Parc d'activité - Approbation du compte de gestion 2023

Budget annexe Parc d'Activité - Affectation des résultats 2023

Budget annexe Parc d'Activité - Vote du budget primitif 2024

Budget annexe Pépinière d'Entreprise - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Budget annexe Pépinière d'Entreprise - Approbation du compte de gestion 2023

Budget annexe Pépinière d'Entreprise - Affectation des résultats 2023

Budget annexe Pépinière d'Entreprise - Vote du budget primitif 2024

Budget annexe Frénéhard et Michaux – Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Budget annexe Frénéhard et Michaux – Approbation du compte de gestion 2023

Budget annexe SPANC - Approbation du compte administratif et des résultats 2023
Budget annexe SPANC - Approbation du compte de gestion 2023
Budget annexe SPANC - Affectation des résultats 2023
Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2024

Budget annexe Assainissement Affermage - Approbation du compte administratif et des résultats 2023
Budget annexe Assainissement Affermage - Approbation du compte de gestion 2023
Budget annexe Assainissement Affermage - Affectation des résultats 2023
Budget annexe Assainissement Affermage - Vote du budget primitif 2024

Budget annexe Assainissement Régie - Approbation du compte administratif et des résultats 2023
Budget annexe Assainissement régie - Approbation du compte de gestion 2023
Budget annexe Assainissement Régie - Affectation des résultats 2023
Budget annexe Assainissement Régie - Vote du budget primitif 2024

Aménagement du territoire

Avenants aux marchés du Lot 1 PLUi, Lot 2 RLPi et le Lot 3 PCAET

Questions diverses

Décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation d'attribution

Monsieur le Président informe les membres du conseil des décisions prises dans le cadre de sa délégation d'attribution.

Transition écologique

Décision n ° 2024-03-19-030

Objet : Chef(fe) de projet CRTE/Transition écologique – demande de subvention

Le Président sollicite une subvention de 30 000 € auprès de l'Etat au titre du Fonds vert pour le financement du poste de chef de projet CRTE.

Scolaire

Décision n ° 2024-03-19-031

Objet : Réhabilitation et transformation de l'école Victor Hugo à L'Aigle – demande de subvention DETR

Suite au dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat pour financer la réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo, le Président précise que la subvention DETR sera sollicitée en 2 tranches soit 1 250 198 € en 2024 et 588 328 € en 2025.

Social

Décision n ° 2024-03-19-032

Objet : Convention de mise à disposition de locaux par la Ville de L'Aigle à la CdC sis rue Victor Hugo

Dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et pour répondre aux besoins du service d'aide alimentaire, le Président valide les termes de la convention de mise à disposition de locaux par la Ville de L'Aigle à la communauté de communes des pays de L'Aigle pour le bâtiment cadastré section AS n ° 98 et valide les termes de l'avenant n ° 2 à la convention de mise à disposition de biens à usage scolaire.

Délibération n ° 2024-04-04-057

Budget général - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Les résultats de l'année sont le reflet des principaux faits marquants évoqués lors du débat d'orientation budgétaire. Il convient de noter un changement de périmètre au 01/01/2023 avec le transfert des centres de loisirs du CIAS à la CDC.

Section de fonctionnement :

Des dépenses réelles légèrement inférieures aux prévisions à 20 947 922 € (-2,8% / prévisions)

- Les effets de l'inflation avaient été correctement intégrés dans le budget, sur l'énergie et l'alimentation.
- Economies à hauteur de 300 K€ sur les charges courantes (non consommation de certaines provisions, report de lancement de marchés)
- La hausse du SMIC et la hausse de la valeur du point d'indice ont impacté la masse salariale qui termine toutefois en retrait de 250K€ par rapport à la prévision (effets des postes vacants et une évaluation trop prudente sur certains secteurs)

Pas de bonne surprise sur le volet recettes à 22 953 656 € (+ 0,2% / prévisions)

- Quelques recettes fiscales inattendues (rôles supplémentaires, meilleur niveau de TASCOM, IFER et CVAE), mais dans des proportions bien moindres qu'en 2022
- Un niveau toujours supérieur au budget pour les remboursements maladie (longues maladies notamment)
- En revanche, baisse de la DGF et du FPIC
- Des subventions non perçues reportées (Centre national du Cinéma, Ademe, OPAH)

L'équilibre financier :

Le compte administratif fait ressortir une Capacité d'Autofinancement (CAF) de l'ordre de 700 000 €, dont l'amélioration par rapport au budget est essentiellement liée à un niveau de dépenses légèrement plus faibles que prévu. Il convient toutefois de noter, comme évoqué lors du DOB que ce niveau de CAF ressort en baisse de 50 % par rapport à celui du compte administratif 2022.

Calcul de la CAF	Budget- 2023 (après DM)	Compte administratif 2023	Ecart CA/BP	Ecart CA/BP %	Compte administratif 2022	Ecart CA 23/CA 22	Ecart CA23/CA 22 - %
Recettes réelles de fonctionnement	22 899 673 €	22 953 656 €	53 983 €	0,2%	22 324 211 €	629 445 €	2,8%
Charges réelles de fonctionnement (hors intérêts)	21 550 561 €	20 947 922 €	-602 639 €	-2,8%	19 696 726 €	1 251 196 €	6,4%
Epargne de gestion	1 349 112 €	2 005 734 €	656 622 €		2 627 485 €	-621 751 €	-23,7%
Charges financières	345 044 €	322 201 €	-22 843 €	-6,6%	229 681 €	92 520 €	40,3%
Epargne brute	1 004 068 €	1 683 533 €	679 465 €		2 397 804 €	-714 271 €	-29,8%
Capital d'emprunt remboursé	1 040 889 €	980 000 €	-60 889 €	-5,8%	928 134 €	51 866 €	5,6%
Epargne nette - CAF nette (budget)	-36 821 €	703 533 €	740 354 €		1 469 670 €	-766 137 €	-52%

Section d'investissement :

Les principaux projets engagés ou inaugurés :

- Arrêts-projets du PLUI et du RLPI
- Inauguration du complexe culturel en septembre 2023, dont le budget aura été revalorisé une seconde fois, et démarrage de la délégation de service public (DSP) avec Noé Cinémas, pour le volet cinéma.
- Inauguration des travaux de la Place de Verdun de l'Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny : budget tenu
- Inauguration de la première tranche de la Voie Verte (L'Aigle – St Sulpice) en juin 2023
- Réalisation des travaux de requalification de la Rue Jean Gabin à Moulins la Marche en partenariat avec la commune sur ses compétences
- Partenariat avec la commune des Aspres dans le cadre de la requalification de son centre bourg
- Poursuite des OPAH sur l'ensemble des communes du territoire,
- Lancement des travaux de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Zone du Bois Aulard
- Opération groupée de plantations de haies bocagères (10 km plantés hiver 2023/2024)

Les projets reportés à 2024 :

- Les études relatives à la seconde tranche de l'aménagement du cœur de bourg de la Ferté Fresnel (phases 1/2/3) ont été approfondies. Les travaux devraient débuter en 2024
- Les travaux relatifs aux espaces publics du quartier de la Madeleine, prévus au budget 2023, ne démarreront qu'au printemps 2024.
- Les études relatives à l'opération de réaménagement du pôle administratif - 5, Place du Parc seront relancées en 2024

L'équilibre global

Le résultat définitif des deux sections, après prise en compte des restes à réaliser s'élève à **5 501 180,58 €**, stables par rapport aux excédents constatés fin 2022.

- Les différents projets reportés expliquent le niveau des excédents attendus au compte administratif 2023, reports qui seront en partie consommés en 2024.
- En cours d'année, un emprunt de 1 000 000 € a été souscrit, conformément au montant prévu au budget primitif 2023.
- Le dépassement de l'opération du complexe culturel a été puisé sur les crédits des opérations reportées.

Le détail des réalisations 2023 par chapitre (hors restes à réaliser) pour les deux sections est reporté ci-dessous :

BUDGET GENERAL - 2023	Chapitre voté	Libellé	Total Budget après DM	Total Réalisations	Ecart
	(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 018 774,00	3 706 970,07	-311 803,93
	(C)012	CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	8 435 550,00	8 177 723,86	-257 826,14
	(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 081 500,00	1 079 600,00	-1 900,00
	(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	946 339,00	0,00	-946 339,00
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 449 235,00	1 449 446,98	211,98
	(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 993 737,00	7 971 566,95	-22 170,05
	(C)66	CHARGES FINANCIERES	345 044,00	322 201,07	-22 842,93
	(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 685 453,00	12 061,50	-3 673 391,50
	(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	11 000,00	0,00	-11 000,00
Total Dépenses			27 966 632,00	22 719 570,43	-5 247 061,57
	(C)002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 942 213,00	0,00	-4 942 213,00
	(C)013	ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000,00	377 052,44	127 052,44
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	124 746,00	124 739,89	-6,11
	(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 126 386,00	2 049 638,64	-76 747,36
	(C)73	IMPOTS ET TAXES	17 512 799,00	17 636 118,17	123 319,17
	(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 813 533,00	2 662 110,80	-151 422,20
	(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	186 255,00	210 318,79	24 063,79
	(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	700,00	10 284,97	9 584,97
	(C)78	REPRISE SUR PROVISIONS	10 000,00	8 131,86	-1 868,14
Total Recettes			27 966 632,00	23 078 395,56	-4 888 236,44
Solde Fonctionnement			0,00	358 825,13	358 825,13
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	124 746,00	124 739,89	-6,11
	(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	9 250 265,00	9 242 034,85	-8 230,15
	(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 500 208,00	496 220,73	-1 003 987,27
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 040 889,00	979 355,64	-61 533,36
	(C)20	IMMOBILISATIONS INCORPOREELLES	339 421,00	159 309,79	-180 111,21
	(C)204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	133 042,00	58 303,00	-74 739,00
	(C)21	IMMOBILISATIONS CORPOREELLES	830 763,00	267 981,74	-562 781,26
	(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 682 870,00	8 970 561,52	-6 712 308,48
	4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	132 000,00	0,00	-132 000,00
Total Dépenses			29 034 204,00	20 298 507,16	-8 735 696,84
	(C)001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 045 514,00	0,00	-4 045 514,00
	(C)021	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	946 339,00	0,00	-946 339,00
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	1 449 235,00	1 449 446,98	211,98
	(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	9 250 265,00	9 250 263,10	-1,90
	(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 895 000,00	1 091 783,87	-803 216,13
	(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 494 930,00	1 949 469,94	-4 545 460,06
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
	(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 780 922,00	955 408,17	-2 825 513,83
	(C)27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 999,00	0,00	-39 999,00
	4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	132 000,00	0,00	-132 000,00
Total Recettes			29 034 204,00	15 696 372,06	-13 337 831,94
Solde Investissement			0,00	-4 602 135,10	-4 602 135,10

Les dépenses et recettes totales de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET GENERAL CDC		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	22 719 570,43	20 298 507,16
Recettes de l'exercice	23 078 395,56	15 696 372,06
Résultat de l'exercice	358 825,13	-4 602 135,10
Résultat antérieur reporté - CDC	4 942 213,05	4 045 514,50
Résultat cumulé	5 301 038,18	-556 620,60
Restes à réaliser - dépenses		2 075 633,00
Restes à réaliser - recettes		2 832 396,00
Résultat des restes à réaliser		756 763,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00

Philippe THOURET : Nous avons fait une demande pour l'opération Plantation de Haies Bocagères et nous n'avons pas eu de retour car la personne en charge du dossier est partie. Nous avons donc les plantations et c'est tout.

Jean SELLIER : c'est organisé par la Chambre de l'agriculture et au niveau de la CdC c'est Margot Brechet qui est sur ce sujet, nous allons revoir ce point avec elle.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget général

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-058

Budget général - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 complet du budget général arrêté par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Mortagne au Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget général, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-059

Budget général - Affectation des résultats 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances présente la proposition d'affectation des résultats du budget général qui est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00
Rappel du résultat de fonctionnement	5 301 038,18
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00
Report à la section de fonctionnement (002)	5 301 038,18
Report du résultat d'investissement (001)	-556 620,60

- Après avoir voté, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget général proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Sans objet

Délibération n ° 2024-04-04-060

Durée d'amortissement dans le cadre du passage à la M57

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, informe l'assemblée que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Par conséquent, elle propose, dans ce cadre, de conserver les durées d'amortissement antérieurement appliquées dans le cadre de l'instruction M14

Il s'agit des catégories de dépenses suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Durée retenue par le Conseil
Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet	5 ans
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10 ans
Logiciels	2 ans
Éléments incorporels d'un fonds de commerce (droit de bail, fonds commercial)	15 ans
Subventions d'équipements versées à des personnes publiques	
Biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Biens immobiliers ou des installations.	15 ans
Projets d'infrastructures d'intérêt national.	30 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Voitures	6 ans
Camions et véhicules industriels	6 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	8 ans
Coffre fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Équipements de garage et ateliers	10 ans
Équipement des cuisines	15 ans
Équipements sportifs	15 ans
Installations de voirie	25 ans
Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	25 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Bâtiments publics et immeubles de rapport	20 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Par ailleurs, Monsieur LE GLAUNEC, rappelle que l'instruction M57 prévoit un amortissement calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation : c'est la règle du prorata temporis.

Ainsi, alors qu'au sein de la comptabilité M14 les amortissements étaient calculés en année pleine, avec un début d'amortissements au 1er janvier N+1 quelle que soit la date d'acquisition du bien, la nomenclature M57 a posé le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis, faisant ainsi commencer l'amortissement à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine.

Dans ce cadre, Monsieur LE GLAUNEC expose ici l'intérêt d'appliquer par principe la règle du prorata temporis, et, dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens dits de « faible valeur », c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil des 5 000 € TTC. De cette façon, ces derniers seraient alors amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

De même, il est également souhaitable de déroger à la règle du prorata temporis dans le cadre de l'amortissement des subventions d'équipements (ex fonds de concours) versées par la communauté de communes pour les subventions inférieures à 5 000 €.

Michel LE GLAUNEC : c'est cette nouvelle nomenclature qui nous oblige à vous envoyer les documents budgétaires au moins 12 jours avant le conseil.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2321-2-27 relatif à l'obligation pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles, l'amortissement étant considéré comme une dépense obligatoire au sein du budget et l'article R.2321-1 fixant les règles applicables aux amortissements des communes, et selon lequel les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions
- Vu le Code des juridictions financières,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération 2023-10-05-173 du 5 octobre 2023 relative à l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable « référentiel M57 » au 01/01/2024
- Vu les délibérations n° 2017-11-30-174 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2017 relative à l'harmonisation des durées d'amortissement suite à la fusion et n° 2020-10-15-156 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 relative à la durée d'amortissement des bâtiments,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les durées d'amortissement proposées ci-dessus, par catégories d'immobilisations
- **MET EN ŒUVRE** le principe de l'amortissement prorata temporis, comme l'impose la nomenclature M57

- **FIXE** à 5 000 € le seuil en deçà duquel les biens et les subventions d'équipement versées sont amortis en une fois l'année qui suit l'année de mise en service, et qui ne seront pas soumis à la règle du prorata temporis

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-061

Vote des taux intercommunaux 2024

Monsieur LE GLAUNEC informe les membres du Conseil que conformément aux orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé une revalorisation des taux de fiscalité sur lesquels la collectivité est tenue de délibérer.

Communauté de Communes des Pays de L'Aigle - Taux en %	2023	2024	Evolution en %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	17,17%	18,89%	10,00%
Taxe sur le foncier bâti	8,74%	9,61%	10,00%
Taxe sur le foncier non bâti	18,43%	20,27%	10,00%
Contribution foncière des entreprises (CFE)	20,66%	22,01%	6,53%

Il est précisé que ces taux étaient inchangés depuis 2017.

Comme évoqué lors du DOB, il est proposé une variation proportionnelle des taux de 10 % pour :

- la taxe d'habitation (appliquée uniquement aux résidences secondaires)
- la taxe sur le foncier bâti
- la taxe sur le foncier non bâti

Le taux de la cotisation foncière des entreprises, quant à lui est plafonné au taux de 22,01 %. C'est ce taux plafond qui est proposé au vote. Une hausse de 10 % aurait conduit à un taux de 22,73 %.

Comme cela a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses courantes de la CDC augmentent structurellement plus rapidement que les recettes réelles, entraînant un effet ciseau qui ne permet plus de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) suffisante pour répondre aux besoins d'investissement, y compris les investissements dits « courants ».

De plus, la diminution du niveau de CAF nette dégrade les ratios d'endettement et pourrait rendre le recours à l'emprunt très difficile dès l'année 2025.

Cette revalorisation, permet à la CDC de dégager environ 430 000 € de recettes supplémentaires dès 2024, et ainsi d'afficher une capacité d'autofinancement prévisionnelle positive à hauteur de 430 820 €, au budget qui sera présenté au vote lors de cette séance.

Michel LE GLAUNEC : Suite à nos études d'impact sur divers types de logements dans plusieurs communes, nous avons calculé que pour une grande maison à Saint-Evrout, l'augmentation serait de 27 €. À L'Aigle, elle serait de 25 € pour une grande maison et de 14 € pour une plus petite. À Touquettes, l'augmentation s'élèverait à 11 €, à Saint-Sulpice-sur-Risle à 17 €, pour un pavillon à Moulins-la-Marche à 12 € et à Couvains, pour une petite maison ancienne, l'impact serait de 4 €. Il est à noter que l'EPCI perçoit nettement moins que les communes en termes de foncier bâti

Jean SELLIER : Le bilan global que nous avons présenté détaille le fonctionnement et la capacité d'autofinancement nette. Après avoir pris en compte les charges opérationnelles, financières, le remboursement du capital et les diverses charges nettes, il nous reste 430 000 €, contre 700 000 € l'année précédente. Cette somme nous permet de financer partiellement les investissements courants tels que la voirie et les réparations de bâtiments. Cependant, notre capacité d'autofinancement ne couvre qu'à peine la moitié de ces dépenses. Dans les deux années à venir, nous devons faire face à des dépenses importantes pour les écoles, dont Victor Hugo, l'ANRU, et d'autres projets comme La Ferté-Fresnel et Les Aspres. Sans la taxe d'habitation, nos ressources sont limitées, d'où la nécessité d'augmenter légèrement la fiscalité.

Joël BRUNET : Monsieur le Président, vous proposez une hausse des taux sans mentionner les compensations. Pourquoi ?

Jean SELLIER : Nous aborderons ce sujet sous peu, car nous allons voter la compensation pour 2024. En mai, une CLECT sera organisée pour discuter de trois points : une compensation dynamique, l'étalement des emprunts scolaires sur trois ans et l'harmonisation entre La Ferté-Fresnel et la CDC concernant l'indexation du SDIS.

Michel LE GLAUNEC : Il est essentiel que la prochaine CLECT de mai traite de la répartition équitable des compensations entre toutes les communes.

Jean SELLIER : Il est important de noter que 2 % de compensation représente 80 000 €, ce qui est minime par rapport à nos 20 millions de budget opérationnel. Nous travaillons avec le nouveau directeur des ressources humaines et les directeurs pour réaliser des économies, face à l'augmentation significative des coûts énergétiques et salariaux.

Franck Gaultier : La plupart des budgets communaux ont été votés sans prendre en compte l'augmentation de la CdC. Nous aurions pu réduire nos impôts locaux, mais cela ne sera désormais pas possible.

Jean SELLIER : Nous avons mentionné cette possibilité lors du débat d'orientation budgétaire. Nous gérons sept budgets et n'avons pas pu les approuver plus tôt.

Dominique NETZER : Des communes comme la mienne ne profitent d'aucun avantage

Michel LE GLAUNEC : Votre commune dispose tout de même d'une école.

Jean SELLIER : Et qu'en est-il des pôles de santé ? Certes, il y a beaucoup à faire en matière de voirie

Dominique NETZER : Je m'oppose à une compensation supérieure à l'actuelle. Mon budget est déjà insuffisant pour l'entretien de mon patrimoine, comme la réfection de la toiture de l'église

Philippe VAN-HOORNE : Lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux. Par conséquent, la majorité de L'Aigle votera contre la hausse proposée

Jean SELLIER : Il est regrettable que, malgré les nombreux projets réalisés à L'Aigle, tels que l'ANRU, l'école Victor Hugo, la voie verte, le service d'aide alimentaire et le cinéma, nous soyons confrontés à cette situation paradoxale.

Franck GAULTIER : Nos communes nécessitent des améliorations routières urgentes. Nous avons été négligés pendant des années, accumulant un retard considérable dans les travaux. Il faut prévoir les crédits au prochain budget.

Alexandra DEPARIS AUBRIL : Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui affecte les agriculteurs, je m'interroge sur la raison pour laquelle les entreprises subissent une hausse de 6 % tandis que celle des agriculteurs atteint 10 %. Les agriculteurs gèrent également des entreprises et sont déjà fortement sollicités.

Jean SELLIER : La raison en est que le taux pour les agriculteurs est déjà au maximum autorisé de 10 %

Franck Gaultier : Pour ce qui est du réseau routier, il s'agit d'une problématique nationale, pas seulement limitée à l'Orne. Par ailleurs, je questionne le choix du taux de 10%, alors que nous aurions pu envisager d'augmenter la taxe sur les résidences secondaires.

Michel LE GLAUNEC : Nous devons prendre en compte qu'il existe une règle qui établit une corrélation entre les différents taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le Conseil ayant majoritairement rejeté la proposition d'augmenter les taux, le Conseil :

- **DÉCIDE** de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente et de les fixer à :

Communauté de Communes des Pays de L'Aigle – Taux en %	2024
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	17.17%
Taxe sur le foncier bâti	8.74%
Taxe sur le foncier non bâti	18.43%
Contribution foncière des entreprises (CFE)	20.66%

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

**VOTE : 29 CONTRE
2 ABSTENTION**

Délibération n ° 2024-04-04-062

Produit attendu en 2024 au titre de la GEMAPI

Monsieur le Président précise que le Conseil Communautaire doit voter chaque année, le produit attendu au titre de la taxe GEMAPI, afin de permettre aux services fiscaux de calculer le taux de la taxe.

Le produit de cette taxe doit couvrir le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

La Communauté de Communes ayant transféré l'exercice de cette compétence à des Syndicats, le produit de la taxe devra couvrir les cotisations appelées par ces Syndicats.

Pour l'année 2024, la prévision budgétaire est fixée à 100 000 €, somme inchangée depuis 2018.

Les recettes et les dépenses liées à cette nouvelle compétence sont suivies dans un compte dédié, crée à cet effet.

- Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,
- Vu la délibération n° 2017-09-28-152 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017 instituant la taxe GEMAPI

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 100 000 € pour l'année 2024

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-063

Vote de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2024

Monsieur le Président précise que le projet de budget 2024 intègre un reversement au SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de 2 437 839 €, somme nécessaire à l'équilibre budgétaire prévisionnel du SMIRTOM en hausse de 3,1 % par rapport à la contribution appelée en 2023 (2 365 519 €)

Il appartient à la Communauté de Communes de voter le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) afin de recouvrer la somme lui permettant de financer la contribution appelée par le SMIRTOM.

Compte tenu des bases notifiées pour 2024, il est proposé de voter un taux de 10,28 %, contre 10,38 % en 2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** un taux de 10,28 % pour l'année 2024

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-064

Modulation de la TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales)

Rappel du contexte :

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil que la TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales) est régie par les articles 3 et suivants de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés.

La TASCOT est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail (ouverts à partir du 1er janvier 1960), dès lors qu'elle dépasse 400 m² quelle que soit la forme juridique de l'entreprise qui les exploite. Sont également assujettis à la taxe, les établissements contrôlés directement ou indirectement par une même personne et exploités sous une même enseigne commerciale lorsque la surface de vente cumulée

de l'ensemble de ces établissements est supérieure à 4 000 m². Le montant de la TASCOM est déterminé en fonction du chiffre d'affaires au mètre carré de chaque établissement concerné dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 460.000 euros. Il n'est ni réévalué chaque année par la Loi de finances, ni indexé sur l'inflation.

La loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permet aux collectivités bénéficiaires de la TASCOM **de fixer un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2.**

Ce coefficient est adopté par délibération et s'applique au montant de la TASCOM perçu par la collectivité. Toutefois, la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée, ce coefficient doit être compris entre 0,95 et 1,05. Il ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

La Communauté de Communes perçoit cette taxe depuis le 1er janvier 2011, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Rappel des précédentes décisions :

Lors de sa séance du 07 juillet 2022, le conseil communautaire avait souhaité engager une dynamique de modulation de la TASCOM par palier de 0,05 par an, pendant quatre années et ce afin d'atteindre en 2026, la modulation maximum de 1,20.

Par délibération n° 2022-07-07-144 en date du 07 juillet 2022, le conseil avait décidé l'application d'un coefficient multiplicateur pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de 2023 et d'appliquer un coefficient de 1,05 applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'an dernier, il n'a pas été possible de proposer une délibération avant le 1^{er} octobre 2023.

Objet de la proposition :

Afin de poursuivre la modulation annoncée et tendre vers un coefficient multiplicateur de 1,20, il est proposé de franchir un nouveau palier et d'appliquer un coefficient de 1,10 dès le 1^{er} janvier 2025.

Pour l'année 2024, un produit de 571 000 euros a été notifié à la CdC par les services fiscaux. Cette modulation complémentaire permettrait donc, à base constante, de bénéficier d'une recette complémentaire de 28 000 € au titre de l'année 2025.

Philippe THOURET : Faut-il vraiment procéder à cette augmentation si elle ne permet de récupérer que 28 000 € ?

Jean SELLIER : Cette augmentation ne s'appliquera qu'aux grandes surfaces commerciales.

- Vu le 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010
- Vu la délibération n° 2022-07-07-144 du conseil communautaire en date du 07 juillet 2022 portant modulation de la TASCOM

- Considérant l'absence de dynamique des barèmes de la TASCOM dans un contexte inflationniste

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **FIXE**, à partir du 1er janvier 2025, un coefficient multiplicateur de 1,10 applicable aux montants de taxe sur les surfaces commerciales
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-065

Budget général - Vote du budget primitif 2024

Comme en 2023 cet exercice budgétaire revêt une complexité toute particulière, en raison du contexte inflationniste, en particulier sur les dépenses d'énergie et la masse salariale.

Dans ces conditions, le budget présenté comporte quelques ajustements par rapport au projet présenté lors du DOB :

- La prise en compte d'une revalorisation des taux de fiscalité
- Un effort demandé à certains budgets annexes, en particulier le complexe Cap'Orne et le CIAS qui ont vu leur subvention d'équilibre diminuer par rapport à l'an dernier.

Principales hypothèses de la section de fonctionnement :

Dépenses : Augmentation de 517 548 € (2,4 %) des dépenses réelles par rapport à 2023

Dépenses réelles de fonctionnement+A1:112

Chapitre	Intitulé	Contenu détaillé	Budget 2023	Budget 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023	En %	Explication
011	Charges à caractère général	Eau, énergie, achats, téléphone, entretien, sous-traitance, etc	4 017 574	4 332 499	314 925	7,8%	Voiture : remise à niveau des marchés suite à la baisse de l'an dernier, entretien sur l'étiang, transfert de 60K€ depuis l'investissement pour optimiser les prix) : +140K€ ; Fluides : 45K€ Scolaire (inflation alimentation et produits entretien) : 40K€ Economie : prestataire pour compenser vacance de postes : 35K€ Bâtiments : entretien voie verte, lancement marchés, travaux en régie : 85K€ Divers économie administration : -30
012	Personnel	Salaires et charges sociales	8 435 550	8 634 214	198 664	2,4%	Le budget 2023 est 8 235K€, en raison des reports de 2022 sur 2023. La hausse réelle est donc de 400 K€ soit 4,83% Effet de revalorisation du SMIC et du points d'indice courant 2023 Revalorisation de 5 points des fonctionnaires début 2024 et revalorisations individuelles Création des moyens généraux au sein du service bâtiment
014	Atténuation de produits	Montants reversés à des tiers : compensations négatives, reversement de fiscalité (FNGIR)	1 081 500	1 085 500	4 000	0,4%	
65	Autres charges de gestion courante (hors article 65888)	Reversement SDIS, contingent d'aide sociale, subventions budgets annexes et subventions diverses	8 003 737	8 008 740	5 003	0,1%	Evolution de certaines subventions d'équilibre vers les budgets annexes : Piscine : -135K€ / CIAS : -50K€ / PSLA : + 28K€ Hausse cotisation SDIS : 25K€ (revalo de 4%) Hausse participation école privée: 20K€ Hausse contribution SDIS : +70K€ (compensée en recettes) Somme de divers (dont provisions pour imprévues) : 40K€
65888	Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	Fonds de roulement et excédents	3 675 453	4 593 263	917 810		Cette ligne constitue un poste de charges en vision budgétaire, mais correspond aux excédents et reste dans les résultats en fin d'exercice.
66	Charges financières	Intérêts sur emprunts	345 044	340 000	-5 044	-1,5%	
68 et 022	Autres	Dépenses imprévues et provisions	11 000	11 000	0		Il s'agit d'une provision pour risque de créances impayées
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement - selon projet de budget			25 569 858	27 005 216	1 435 358	5,6%	
TOTAL (hors fonds de roulement et excédents - article 65888			21 894 405	22 411 953	517 548	2,4%	

La situation des subventions d'équilibre vers les budgets annexes est la suivante :

BUDGET	Subventions 2022	Subventions 2023	Subventions 2024 après arbitrages	Ecart 24/23
CIAS	1 205 900 €	1 251 026 €	1 210 000 €	-41 026 €
OFFICE DU TOURISME	225 000 €	225 000 €	225 000 €	0 €
BOHIN	80 000 €	70 000 €	70 000 €	0 €
PISCINE CAP'ORNE	1 232 000 €	1 428 000 €	1 300 000 €	-128 000 €
PEPINIERE D ENTREPRISES	120 000 €	76 000 €	77 000 €	1 000 €
PSLA MAISON MEDICALE -	145 000 €	170 000 €	198 000 €	28 000 €

Recettes : Augmentation de 983 100 € (4,3 %) des recettes réelles par rapport à 2023

L'augmentation du poste recettes de fonctionnement est liée essentiellement aux produits fiscaux, ainsi décomposée, dont l'analyse détaillée figure au chapitre 73 du tableau ci-dessous.

Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Contenu détaillé	Budget 2023 (après DIM)	Budget 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023	En %	Explications
013	Atténuation de charges	Indemnités journalières du personnel	250 000	130 000	-120 000	-48,0%	La collectivité n'est plus assurée contre le risque de maladie ordinaire (en contrepartie d'une baisse de la cotisation) Fin de certaines longues maladies
70	Produits de services	Mise à disposition de personnel, Recettes des cantines, garderie, gens du voyage	2 126 386	2 247 894	121 508	5,7%	Recettes cantines meilleures que prévues fin 2023 (effet prix, refacturations au CIAS) Les recettes des centres de loisirs étaient sous-évaluées en 2023 au budget.
73	Impôts et taxes	Toutes taxes fiscales dont TEOM Attribution de compensation des communes	17 512 799	18 523 065	1 010 266	5,8%	+430K€ liés à la hausse des taux +230K€ Effet revalorisation des bases 2024 et quelques rôles supplémentaires fin 2023 +220 K€ CVAE, IFER, TASCOM +100K€ Fraction de TVA en remplacement de la TH En revanche FPIC : -40K€ TEOM +70K€
74	Dotations et participations	Dotations, FPIC, Frais de scolarité communes extérieures Diverses subventions de fonctionnement	2 813 533	2 781 484	-32 049	-1,1%	Moins de subventions prévues (poste, a deme) et baisse de la DGF.
75	Autres produits de gestion courante	Loyers	186 955	190 330	3 375	1,8%	
		TOTAL recettes de gestion	22 889 673	23 872 773	983 100	4,3%	
78	Reprises sur provisions		10 000	10 000	0		
		TOTAL recettes réelles	22 899 673	23 882 773	983 100	4,3%	

Dans ce contexte, et grâce à la revalorisation des taux de fiscalité la Capacité d'autofinancement nette prévisionnelle serait de 430 000 € au budget primitif 2024, ce qui laisserait espérer une CAF constatée fin 2024, sans aggravation de l'inflation, autour de 800 000 / 900 000 €, niveau attendu afin de financer les investissements dits « courants ».

Principales hypothèses de la section d'investissement :

- Tous les projets annoncés lors du DOB ont été inscrits : un détail des inscriptions figure dans les deux tableaux ci-dessous.

Investissement - Inscriptions 2024

		BP 2024				
Compétence	Opération	Depenses brutes - € TTC	FCTVA - € (5% de prudence)	Dépenses nettes de FCTVA	Subventions / Participations €	Autofinancement - € - BP
Scolaire	Enveloppe hors bâtiments (informatique, mobilier, équipements cuisine..)	65 000	10 129	54 871	0	54 871
Voirie	Enveloppe courante - Accord cadre dont travaux ouvrages d'art (après transfert crédits en fonctionnement)	250 000	38 960	211 041	18 000	193 041
Voirie	Aménagement du cœur de bourg de la Ferté Fresnel - Tranches 1/2/3 - Part CDC uniquement	410 000	63 894	346 106	68 000	278 106
Voirie	Aménagement du cœur de bourg des Aspres - Etude	36 000	5 610	30 390	0	30 390
Voirie	Divers (Fonds de concours VRD pour logements sociaux Villers en Ouche, frais rétrocession voie interquartier)	30 000		30 000		30 000
Urbanisme	Document urbanisme_PLUI	15 000		15 000		15 000
Urbanisme	Etude programmatique / plan guide quartier Bois ROBERT	20 000		20 000		20 000
Urbanisme	OPAH - Subventions versées_AP_CP	129 000		129 000		129 000
Urbanisme	ANRU - Quartier de la Madeleine - Espaces publics - Part CDC selon AP_CP	973 000	151 630	821 370	540 000	281 370
Urbanisme	ANRU - Viabilisation hors quartier	50 000	7 792	42 208		42 208
Bâtiments	Pôle administratif - 5 Place du Parc - rez de chaussée, ancienne trésorerie	222 000	34 596	187 404		187 404
Bâtiments	Programme accessibilité	37 000	5 766	31 234		31 234
Bâtiments	Gestion patrimoniale tous services	398 500	62 101	336 399	0	336 399
	<i>Dt Marché chauffage P3 (une année)</i>	105 000	16 363	88 637		88 637
	<i>Dt Autres travaux dans les écoles</i>	82 000	12 779	69 221		69 221
	<i>Dt Travaux en lien avec la transition écologique (essentiellement écoles)</i>	63 000	9 818	53 182		53 182
	<i>Rénovation des jeux de cour</i>	30 000	4 675	25 325	0	25 325
	<i>Travaux équipements sportifs</i>	27 000	4 208	22 792	0	22 792
	<i>Dt MOE crèche de Aube</i>	50 000	7 792	42 208		42 208
	<i>Dt Enveloppe non affectée</i>	41 500	6 467	35 033		35 033

Investissement - Inscriptions 2024

		BP 2024				
Compétence	Opération	Depenses brutes - € TTC	FCTVA - € (5% de prudence)	Dépenses nettes de FCTVA	Subventions / Participations €	Autofinancement - € - BP
Bâtiments	Rénovation école Victor Hugo et intégration Ribambelle	1 180 000	183 889	996 111	405 000	591 111
Bâtiments	ANRU - Quartier de la Madeleine - PAS	204 000	31 791	172 209	90 000	82 209
Tourisme	Voie Verte (année 3 sur 3)	1 320 000	205 706	1 114 294	1 193 250	-78 956
Tourisme	Chemins de randonnée Premium	41 000	6 389	34 611	27 333	7 277
Sport	Gymnase de Moulins la Marche - Reprise d'études	20 000	3 117	16 883		16 883
Tous services	Fonctionnement des services (renouvellement véhicules, équipements services techniques, informatiques, mobilier..)	241 600	37 650	203 950	0	203 950
	<i>Dt bâtiment et parc autos</i>	24 000	3 740	20 260		20 260
	<i>Dt voirie</i>	124 000	19 324	104 676		104 676
	<i>Dt équipements et licences informatiques</i>	45 000	7 013	37 987		37 987
	<i>Tourisme et présence culturelle</i>	13 600	2 119	11 481		11 481
	<i>Autres services et administration générale</i>	35 000	5 454	29 546		29 546
Transition écologique / Bâtiments	Transition écologique	15 000	0	15 000		15 000
Tous services	Provision non affectée	50 000	8 202	41 798	0	41 798
	TOTAL	5 707 100	857 223	4 849 877	2 341 583	2 508 294
Tous services	FCTVA sur Restes à réaliser		92 000	-92 000		-92 000
	TOTAL engagements 2024	5 707 100	949 223	4 757 877	2 341 583	2 416 294

Autorisations de programmes et crédits de paiement associés :

SUIVI GLOBAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP) - TTC

OPERATION	DATE DE CREATION DE L'AP	MONTANT AP INITIALE	MONTANT AP REVISEE	REALISE JUSQU'EN 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Autorisations de programme déjà votées									
Voie Verte MSZ	2022								
Dépenses		3 500 000,00		2 179 815,31	1 320 184,69				
Recettes (hors FCTVA)		2 035 000,00		838 750,00	1 196 250,00				
OPAH	2023								
Dépenses		470 010,00		58 303,00	129 701,00	94 002,00	94 002,00	94 002,00	
Autorisations de programme déjà votées avec crédits de paiement modifiés dans le cadre du vote du budget									
ANRU espaces publics	2023								
Dépenses		10 596 865,00		56 483,83	3 228 544,15	3 285 027,98	2 225 341,54	1 377 592,38	423 874,58
Recettes (hors FCTVA)		9 265 418,00		0,00	2 797 886,05	2 797 886,05	1 938 974,75	1 251 845,70	478 825,53
Autorisations de programme à approuver dans la cadre du vote du budget									
Rénovation Ecole Victor Hugo	2024								
Dépenses		7 909 093,00			1 186 364,00	3 163 637,00	3 163 637,00	395 455,00	
Recettes (hors FCTVA)		2 700 000,00			405 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00	135 000,00	

Synthèse financière 2024 :

Un emprunt d'un million d'euros est prévu, portant les prévisions de capital restant dû à 13 082 000 € fin 2024, stable par rapport à la situation fin 2023. En revanche, le ratio de désendettement pourrait se dégrader, en raison de la baisse de la capacité d'épargne attendue. Pour mémoire il est passé de 5,4 fin 2022 à 7,76 fin 2023.

Sur la base de ces inscriptions budgétaires et d'une réalisation de tout le programme d'investissement, les excédents cumulés fin 2024 pourraient s'élever à environ 4 458 000 €, soit une consommation de fonds propres d'environ 1 million d'euros sur l'année.

La synthèse financière prévisionnelle, selon les éléments proposés, au vote est la suivante :

EQUILIBRE FINANCIER BP 2024		
	K€	
	Excédents cumulés fin 2023 (compte administratif après prise en compte des Restes à Réaliser)	5 501
BP 2024	Epargne nette fonctionnement 2024 selon le budget	431
	Solde disponible pour l'investissement 2024	5 932
	<u>Projets inscrits en 2024</u>	
	Dépenses brutes	-5 707
	Subventions, participations et FCTVA	3 291
	Besoin de financement des nouveaux projets avant emprunt	-2 416
	Emprunt	1 000
	Besoin de financement résiduel à couvrir par les fonds propres	-1 416
	Excédent prévisionnel fin 2024	4 516
	Consommation d'excédents	-985

Sur la base d'une CAF « espérée » au compte administratif 2024 à 850 000 € et d'un taux de réalisation des investissements de 80%, la consommation des excédents pourrait être ramenée à 52 000 € permettant à la CDC de conserver ses excédents pour faire face aux besoins de financement importants en 2025 et 2026, liés aux projets figurant au PPI, pour certains déjà largement engagés.

Pierre DUFAY : Sur le tableau des dépenses réelles de fonctionnement, le montant le plus élevé est attribué aux charges exceptionnelles et aux dépenses imprévues.

Jean SELLIER : Cela correspond à une réserve financière pour les projets non réalisés. Nous puiserons dans cette réserve au cours des deux prochains exercices, notamment pour financer l'ANRU.

Philippe THOURET : Y a-t-il encore des projets Voie Verte en 2024 ? Nous aurions pu les reporter.

Jean SELLIER : Le projet Voie Verte est déjà financé. Il est important de noter qu'il est financé à hauteur de 70 %.

Franck GAULTIER : Pourquoi n'avons-nous pas étalé le financement de la Voie Verte sur plusieurs années ?

Michel LE GLAUNEC : C'est la dernière année, et nous devons mener le projet à son terme pour obtenir les subventions. Sinon, nous devrions les rembourser.

Philippe VAN-HOORNE : Je m'efforce d'être cohérent avec mes déclarations. Bien que je continue de penser que le projet d'école primaire à Victor Hugo soit dangereux pour les enfants et les parents, la décision a été prise. Étant donné que la réhabilitation de l'école Victor Hugo sera incluse dans le plan d'investissement 2024, j'avais initialement déclaré que je voterais contre le budget. Cependant, après consultation avec l'équipe majoritaire de L'Aigle, nous avons décidé de nous abstenir.

Jean SELLIER : Vous n'avez pas le budget pour réhabiliter La Ribambelle. Le projet Victor Hugo est magnifique et le problème d'accès est résolu. Bien que je ne sois pas favorable à la fermeture des écoles, la réalité est que nous n'avons pas le budget pour réhabiliter les deux écoles.

- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2023 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- Considérant que l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2024 n'ayant pas été adopté, les crédits inscrits aux chapitres 65 autres charges de gestion courante et 73 impôts et taxes du budget proposé sont diminués de 430 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif 2024 du budget général qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - 28 980 061 € en section de fonctionnement
 - 13 245 134 € en section d'investissement

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : 35 POUR

17 ABSTENTION Philippe THOURET et son pouvoir, Philippe VAN-HORNE et son pouvoir, Didier COUSIN et son pouvoir, Nathalie LENÔTRE et son pouvoir, Sylvie CHAUVEL-TREPIER et son pouvoir, Pascal SAMSON et son pouvoir, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Hubert GORET et son pouvoir, Christophe POTTIER

Délibération n ° 2024-04-04-066

Attribution de compensations prévisionnelles 2024

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, précise qu'il convient d'approuver le tableau des compensations prévisionnelles par commune pour l'année 2024, afin de pouvoir procéder au premier appel de fond dans le courant du mois d'avril, le second intervenant généralement au mois d'octobre.

Dans l'attente des conclusions de la CLECT qui se tiendra en mai ou juin prochain, les compensations prévisionnelles 2024 sont les mêmes que les compensations 2023.

COMMUNES	Compensations provisoires 2024
	(Positif : versée par les communes Négatif : versée aux communes)
AUBE	274 117 €
AUGUAISE	8 021 €
BEAUFAI	58 937 €
BONNEFOI	10 179 €
BONSMOULINS	22 016 €
BRETHEL	6 827 €
CHANDAI	118 011 €
CRULAI	91 296 €
ECORCEI	80 738 €
FAY	-1 789 €
IRAI	101 447 €
LA CHAPELLE VIEL	44 227 €
LA FERRIERE AU DOYEN	16 430 €
LA FERTE EN OUCHE	212 124 €
LA GONFRIERE	29 932 €
L'AIGLE	1 148 867 €
LE MENIL BERARD	5 412 €
LES ASPRES	66 173 €
LES GENETTES	12 672 €
MAHERU	-5 000 €
MOULINS LA MARCHE	32 862 €
RAI	-33 500 €
SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	50 901 €
SAINT HILAIRE SUR RILLE	17 633 €
SAINT MARTIN D'ECUBLEI	137 839 €
SAINT MICHEL TUBOEUF	112 366 €
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	28 768 €
SAINT OUEN SUR ITON	179 467 €
SAINT SULPICE SUR RISLE	308 078 €
SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES	120 417 €
TOUQUETTES	8 576 €
VITRAI SOUS L'AIGLE	27 346 €
TOTAUX	3 291 390 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensations prévisionnelles pour l'année 2024, par commune comme figurant dans le tableau ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : 3 CONTRE Philippe THOURET et son pouvoir, Paule KLYMKO

Délibération n ° 2024-04-04-067

Budget annexe PSLA - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Ce budget comprend les pôles de santé de L'Aigle, Moulins la Marche, la Ferté Fresnel et Aube.

Fonctionnement :

La subvention d'équilibre s'est élevée à 170 000 € contre 145 000 € en 2022, en raison notamment de la mise en amortissement des travaux des nouveaux pôles (net de subventions) et d'une hausse des fluides et du coût d'entretien du système de chauffage, en particulier au PSLA de L'Aigle.

Les recettes de locations, perçues à hauteur de 140 000 € environ sont en ligne avec la prévision du budget (144 000 €). A noter toutefois, une vacance qui demeure importante pour la partie « généralistes » du PSLA de L'Aigle.

Les dépenses courantes (fluides, maintenance et entretien, ménage, espaces verts) ont été réalisées à hauteur de 90 % de la prévision du budget. (130 000 € pour une prévision de 145 000 €)

Investissement :

Aucun fait marquant en section d'investissement. Les dernières subventions attendues, et inscrites en « restes à réaliser » (DETR et FEADER pour le pôle de la Ferté-en-Ouche) ont été perçues pour un montant de 242 727 €.

Deux appartements demeurent en vente sur le PSLA de L'Aigle, dont le produit attendu sera réinscrit au BP 2024 pour 165 000 €, comme en 2023.

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous.

BUDGET PSLA 2023	Chapitre voté	Libellé	Total budget après DM	Total réalisations	Ecart
	(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	137 783,00	125 670,58	-12 112,42
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	266 209,00	178 530,94	-87 678,06
	(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 714,00	4 584,06	-3 129,94
	(C)66	CHARGES FINANCIERES	37 209,00	37 209,00	0,00
Total Dépenses			448 915,00	345 994,58	-102 920,42
	(C)002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	33 954,00	0,00	-33 954,00
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	99 508,00	41 584,35	-57 923,65
	(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 000,00	1 837,98	837,98
	(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	170 000,00	171 027,18	1 027,18
	(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	144 453,00	140 566,01	-3 886,99
Total Recettes			448 915,00	355 015,52	-93 899,48
Solde Fonctionnement			0,00	9 020,94	9 020,94
	(C)001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	180 424,00	0,00	-180 424,00
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	99 508,00	41 584,35	-57 923,65
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	125 000,00	124 156,68	-843,32
	(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 210,00	6 534,29	-11 675,71
	(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	255 536,00	0,00	-255 536,00
Total Dépenses			678 678,00	172 275,32	-506 402,68
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	266 209,00	178 530,94	-87 678,06
	(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	247 469,00	242 727,68	-4 741,32
	(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	165 000,00	0,00	-165 000,00
Total Recettes			678 678,00	421 258,62	-257 419,38
Solde Investissement			0,00	248 983,30	248 983,30

Les résultats du compte administratif sont les suivants

BUDGET PSLA		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	345 994,58	172 275,32
Recettes de l'exercice	355 015,52	421 258,62
Résultat de l'exercice	9 020,94	248 983,30
Résultat antérieur reporté	33 954,06	-180 423,95
Résultat cumulé	42 975,00	68 559,35
Restes à réaliser - dépenses		0,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00

Les amortissements des nouveaux pôles prévus au budget 2023 n'ont pas été réalisés en cours d'année, car toutes les subventions n'avaient pas été perçues, ce qui explique les écarts entre les réalisations et les prévisions sur les opérations d'ordre, ainsi que le résultat de fonctionnement positif.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget annexe PSLA proposés ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-068

Budget annexe PSLA - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 complet du budget annexe PSLA arrêté par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Mortagne au Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe PSLA, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-069

Budget annexe PSLA - Affectation des résultats 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances propose d'affecter les résultats 2023 du budget annexe PSLA de la manière suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00
Rappel du résultat de fonctionnement	42 975,00
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00
Report à la section de fonctionnement (002)	42 975,00
Report du résultat d'investissement (001)	68 559,35

Le solde positif des restes à réaliser 2023 en section d'investissement s'élève à 247 469 € et couvre le résultat d'investissement déficitaire.

- Après avoir voté, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe PSLA proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-070

Budget annexe PSLA - Vote du budget primitif 2024

Fonctionnement :

Le budget intègre les dépenses courantes et les loyers de l'ensemble des pôles qui produisent 143 000 € de loyers pour 163 000 € de charges de fonctionnement.

La subvention d'équilibre est en hausse, à 198 000 €, contre 170 000 € en 2023 et 145 000 € en 2022, en raison notamment de la mise en amortissement des travaux des nouveaux pôles (net de subventions) et d'une hausse des fluides (électricité et pellets en particulier) et du coût d'entretien du système de chauffage, en particulier au PSLA de L'Aigle. Une partie des charges d'énergie est refacturée aux professionnels de santé (sauf à L'Aigle où les loyers sont forfaitaires, toutes charges comprises), mais cette refacturation intervient en année N+1.

De manière schématique, les loyers couvrent une partie des dépenses de fonctionnement. Le complément et l'amortissement des bâtiments est couvert par la subvention d'équilibre du budget général.

Investissement :

Le budget primitif intègre en prévisions nouvelles, outre les écritures techniques d'amortissements :

En dépenses :

- Les remboursements d'emprunts pour 125 000 €,
- 6 300 € pour la fraction P3 du marché de chauffage
- Une enveloppe de 15 000 € pour des besoins d'équipements éventuels
- Une étude de faisabilité pour une éventuelle extension du pôle de Moulins la Marche pour 4 000 €
- Une enveloppe de travaux non affectée de l'ordre de 260 000 €, qui vraisemblablement retombera en excédent, si les deux appartements du pôle de L'Aigle sont vendus.

En recettes : les recettes attendues de la vente des appartements du PSLA de L'Aigle pour 165 000 €.

- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe PSLA 2024

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-071

Budget annexe Piscine - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Ce budget comprend l'exploitation du centre aquatique Cap'Orne (piscine, activités fitness et espace forme, bowling).

Fonctionnement :

La subvention d'équilibre de la part du budget général s'est élevée à 1 428 000 € en 2023. Depuis le COVID, qui avait entraîné une forte baisse de la fréquentation, la subvention d'équilibre ne parvient pas à retrouver les niveaux de 2019, en raison désormais de la forte charge liée à l'énergie et aux augmentations récentes de la masse salariale.

Les recettes (piscine, fitness, bowling) sont inférieures aux prévisions : 406 000 € contre 456 000 € prévues au budget. La fermeture du bassin pendant certains travaux a pu pénaliser la fréquentation.

Le montant de la masse salariale refacturée au budget annexe par le budget général s'est élevé à 814 000 € contre 710 000 € en 2022. En raison de reports de crédits de 2022 sur 2023, le montant de la masse salariale, hors effet de ce retraitement aurait dû être de 781 000 € en 2023 et de 743 000 € en 2022.

Investissement :

Comme les années, précédentes, sous l'effet des amortissements, le résultat d'investissement est positif, contribuant à un résultat cumulé (hors Restes A Réaliser) de 1 023 370,50 €.

Les dépenses d'investissement, outre du renouvellement de matériel, ont concerné des travaux de réfection de la conduite de vidange du bassin principal, et la poursuite du diagnostic technique et fonctionnel de l'établissement.

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous :

BUDGET PISCINE 2023	Chapitre voté	Libellé	Total budget après DM	Total réalisations	Ecart
	(C)002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	45 863,00	0,00	-45 863,00
	(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	686 225,00	675 786,50	-10 438,50
	(C)012	CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	856 000,00	814 376,81	-41 623,19
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	305 000,00	303 863,35	-1 136,65
	(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 500,00	1,78	-4 498,22
	(C)66	CHARGES FINANCIERES	24 025,00	20 961,38	-3 063,62
	(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00	0,00	-2 500,00
Total Dépenses			1 924 113,00	1 814 989,82	-109 123,18
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	38 113,00	38 112,13	-0,87
	(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	456 000,00	405 752,80	-50 247,20
	(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 430 000,00	1 428 000,00	-2 000,00
	(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	4 727,99	4 727,99
Total Recettes			1 924 113,00	1 876 592,92	-47 520,08
Solde Fonctionnement			0,00	61 603,10	61 603,10
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	38 113,00	38 112,13	-0,87
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	96 000,00	95 378,00	-622,00
	(C)20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 375,00	4 125,00	-18 250,00
	(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000,00	22 349,91	-17 650,09
	(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 012 584,00	24 600,00	-987 984,00
Total Dépenses			1 209 072,00	184 565,04	-1 024 506,96
	(C)001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	904 072,00		-904 072,00
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	305 000,00	303 863,35	-1 136,65
Total Recettes			1 209 072,00	303 863,35	-905 208,65
Solde Investissement			0,00	119 298,31	119 298,31

Les dépenses et les recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif suivants sont identiques à ceux du compte de gestion :

PISCINE		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	1 814 989,82	184 565,04
Recettes de l'exercice	1 876 592,92	303 863,35
Résultat de l'exercice	61 603,10	119 298,31
Résultat antérieur reporté	-45 862,19	904 072,19
Résultat cumulé	15 740,91	1 023 370,50
Restes à réaliser - dépenses		17 012,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		-17 012,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget annexe Piscine

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-072

Budget annexe Piscine - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 complet du budget annexe Piscine arrêté par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Mortagne au Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Jean SELLIER est sorti pendant la séance à 21h42

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Piscine, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-073

Budget annexe Piscine - Affectation des résultats 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, propose d'affecter les résultats 2023 du budget annexe Piscine de la manière suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00
Rappel du résultat de fonctionnement	15 740,91
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00
Report à la section de fonctionnement (002)	15 740,91
Report du résultat d'investissement (001)	
	1 023 370,50

- Après avoir voté, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe Piscine proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-074

Budget annexe Piscine - Vote du budget primitif 2024

Fonctionnement :

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 1 300 000 € contre 1 428 000 € en 2023. Ce niveau de subvention intègre un objectif d'optimisation des dépenses liées aux fluides et aux personnels et un objectif ambitieux de recettes. En raison des effets pénalisants du coûts des fluides et de la revalorisation des éléments de masse salariale, il n'est malgré tout pas possible de revenir au niveau de subvention d'équilibre pré-COVID qui se situait autour d'1 050 000 €.

Les principales charges intégrées au projet de budget sont les suivantes :

- Masse salariale : 800 000 € (intégrant une hypothèse de productivité de 50 000€)
- Fluides (eau, chauffe, électricité) : 430 000 € (intégrant une hypothèse de productivité de 50 000€)
- Prestations DALKIA et renouvellement des équipements piscine : 135 000 €
- Autres dépenses : 100 000 €

Malgré une très légère hausse, en partie liée à la revalorisation des tarifs, la dynamique des recettes liées aux entrées ne permet pas du tout d'absorber la hausse des charges. Les recettes sont restées par ailleurs inférieures au niveau pré-COVID en 2023. Pour 2024, l'hypothèse retenue est un niveau de recettes de 444 000 € soit une augmentation de 40 000€ (environ 10 %) par rapport au niveau constaté en 2023.

Investissement :

Une enveloppe d'achats d'équipements et de matériel a été fixée à 50 000 € au chapitre 21.

Le solde au chapitre 23 (travaux en cours) correspond à l'excédent cumulé disponible pour d'éventuels travaux.

Le solde des amortissements transférés depuis la section de fonctionnement s'élève à 270 K€.

Jean SELLIER est de retour à 21h53.

Philippe THOURET : que signifie l'hypothèse de productivité ?

Jean SELLIER : on peut réduire les heures d'ouvertures par exemple, réduire la température ; c'est un challenge, nous allons nous réunir avec Jean-Luc BEAUFILS pour en discuter.

Michel LE GLAUNEC : La maintenance du bowling et du toboggan représente des coûts élevés.

Jean SELLIER : c'est un gros équipement qu'il faut entretenir.

- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Piscine 2024.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-075

Budget annexe Bohin - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Il s'agit du budget qui porte le bâtiment loué à la Société d'Exploitation du Musée Bohin (SEMB).

Le budget comporte en recettes le loyer (environ 40 000 €) et en charges les amortissements, le remboursement de l'annuité d'emprunt et quelques dépenses de fonctionnement (espaces verts, assurance).

La subvention d'équilibre de la CdC versée en 2023 s'est élevée à 70 000 €, contre 80 000 € en 2022 après s'être élevée à 146 000 € en 2021, en raison de

l'annulation des loyers des années 2020 et 2021, compte tenu des difficultés traversées par l'entreprise, du fait de la crise sanitaire.

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous

BUDGET BOHIN 2023	Chapitre voté	Libellé	Total Budget après DM	Total Réalisations	Ecart
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 719,00	13 169,04	-18 549,96
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	195 069,00	195 067,24	-1,76
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,20	-9,80
	66	CHARGES FINANCIERES	35 692,00	27 773,39	-7 918,61
Total Dépenses			262 490,00	236 009,87	-26 480,13
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	20 886,00	0,00	-20 886,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	132 104,00	132 102,79	-1,21
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	70 000,00	70 000,00	0,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 500,00	39 568,94	68,94
Total Recettes			262 490,00	241 671,73	-20 818,27
Solde Fonctionnement			0,00	5 661,86	5 661,86
	040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	132 104,00	132 102,79	-1,21
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	104 241,00	50 704,54	-53 536,46
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200,00	0,00	-200,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 890,00	0,00	-8 890,00
Total Dépenses			245 435,00	182 807,33	-62 627,67
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	50 366,00	0,00	-50 366,00
	040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	195 069,00	195 067,24	-1,76
Total Recettes			245 435,00	195 067,24	-50 367,76
Solde Investissement			0,00	12 259,91	12 259,91

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif suivants sont identiques au compte de gestion :

BUDGET BOHIN		
	Fonctionnement	Investissement
Résultats du compte administratif		
Dépenses de l'exercice	236 009,87 €	182 807,33 €
Recettes de l'exercice	241 671,73 €	195 067,24 €
Résultat de l'exercice	5 661,86 €	12 259,91 €
Résultat antérieur reporté	20 886,59 €	50 366,85 €
Résultat cumulé	26 548,45 €	62 626,76 €
Restes à réaliser -dépenses		0,00
Restes à réaliser -recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget annexe Bohin

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-076

Budget annexe Bohin - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 du budget annexe Bohin arrêté par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Mortagne au Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Bohin, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-077

Budget annexe Bohin - Affectation des résultats 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, propose d'affecter les résultats 2023 du budget annexe Bohin de la manière suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00
Rappel du résultat de fonctionnement	26 548,45
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00
Report à la section de fonctionnement (002)	26 548,45
Report du résultat d'investissement (001)	62 626,76

- Après avoir voté, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe Bohin proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-078

Budget annexe Bohin - Vote du budget primitif 2024

Ce budget est en situation de fonctionnement courant, sans fait marquant majeur. Il comporte en recettes le loyer (41 K€), et en charges les amortissements, le remboursement de l'annuité d'emprunt et quelques dépenses de fonctionnement (entretien de terrains et mise aux normes sécurité essentiellement).

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 70 000 €, comme en 2023.

La balance générale du budget s'équilibre à hauteur de 262 626 € en section d'investissement et de 272 743 € en section de fonctionnement.

- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Bohin 2024.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-079

Budget annexe Parc d'Activité - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Ce budget de lotissement porte sur la commercialisation du foncier des différentes zones d'activité de la CDC, dont la viabilisation, le bornage et les ventes de terrain. Les participations à la SHEMA destinées à anticiper le rachat de certains terrains à l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) ont pris fin en 2022. Cette participation de 600 000 € avait été étalée entre 2017 et 2022.

En 2023, les principales **dépenses** ont été les suivantes :

- Environ 50 000 € de dépenses d'acquisition de terrains et d'études sur le secteur du Bois Aulard, à St Sulpice sur Risle, en lien avec les travaux d'aménagement de la zone.
- Environ 25 000 € de travaux de viabilisation (voirie pour l'essentiel) sur la zone des Avanris à la Ferté-en-Ouche.

Des **recettes** de ventes de terrain ont été constatées pour environ 33 000 € sur la zone des Avanris

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous :

BUDGET PARC 2023	Chapitre voté	Libellé	Total budget après DM	Total réalisations	Ecart
	(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 243 041,00	78 904,76	-1 164 136,24
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 372 890,00	33 247,57	-1 339 642,43
	(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	1,08	-8,92
	(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	-1 000,00
Total Dépenses			2 616 941,00	112 153,41	-2 504 787,59
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 244 051,00	78 904,76	-1 165 146,24
	(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 128 740,00	33 057,45	-1 095 682,55
	(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	244 150,00	0,00	-244 150,00
	(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	190,12	190,12
Total Recettes			2 616 941,00	112 152,33	-2 504 788,67
Solde Fonctionnement			0,00	-1,08	-1,08
	(C)001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	85 030,00	0,00	-85 030,00
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	1 244 051,00	78 904,76	-1 165 146,24
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	43 809,00	0,00	-43 809,00
Total Dépenses			1 372 890,00	78 904,76	-1 293 985,24
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	1 372 890,00	33 247,57	-1 339 642,43
Total Recettes		RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	1 372 890,00	33 247,57	-1 339 642,43
Solde Investissement			0,00	-45 657,19	-45 657,19

Les dépenses et les recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif suivant sont identiques à ceux du compte de gestion.

BUDGET PARC D'ACTIVITES		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
dépenses de l'exercice	112 153,41	78 904,76
Recettes de l'exercice	112 152,33	33 247,57
Résultat de l'exercice	-1,08	-45 657,19
Résultat antérieur reporté - CDC	0,00	-85 029,94
Résultat cumulé	-1,08	-130 687,13
Restes à réaliser - dépenses		0,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		130 687,13

Le déficit d'investissement cumulé constaté fin 2023 s'élève à 130 687,13 (45 657,19 € en 2022) s'explique par la poursuite des dépenses (études) sur l'opération d'aménagement de la zone du Bois Aulard, alors que les principaux travaux et surtout les ventes de terrain interviendront en 2025. Ce déficit sera équilibré par les recettes prévisionnelles de ventes de terrain au budget 2024.

Par ailleurs des ventes de terrain (hors opération du Bois Aulard) pour lesquelles des délibérations ont été prises en 2023 devraient être régularisées en 2024 pour un montant total d'environ 70 000 €.

Le résultat de fonctionnement négatif correspond à une écriture de régularisation de TVA. Cette somme sera réintégrée aux écritures de stock en 2024 et ne fera pas l'objet d'un report de résultat.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget annexe Parc d'Activité

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-080

Budget annexe Parc d'Activité - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 complet du budget annexe Parc d'Activité arrêté par le Service de Gestion Comptable de Mortagne-au-Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Hervé HAREL est sorti de la salle à 22h05

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Parc d'Activité, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-081

Budget annexe Parc d'Activité - Affectation des résultats 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, propose d'affecter les résultats 2023 du budget annexe Parc d'Activité de la manière suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	130 687,13
Rappel du résultat de fonctionnement	-1,08
Report à la section de fonctionnement (002)	0,00
Report du résultat d'investissement (001)	
	-130 687,13

- Après avoir voté, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe Parc d'Activité proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-082

Budget annexe Parc d'Activité - Vote du budget primitif 2024

En 2024 est principalement inscrit le bilan d'opération de la zone du Bois Aulard :

- 1 231 000 € en dépenses couvrant les travaux de création du rond-point, la viabilisation des terrains, l'aménagement des voiries d'accès, ainsi que des compléments d'études de maîtrise d'œuvre.
- 1 092 000 € de cession de parcelles, dont 930 000 € certaines, le reste étant en attente de cession
- 245 000 € de subvention du Conseil Départemental, pour la prise en charge des travaux de création du rond-point sur la voie départementale.

Ont également été inscrits :

- Des recettes de vente de terrain pour environ 70 000 €, principalement à la Ferté Fresnel, correspondant à des ventes approuvées en conseil communautaire.
- Des crédits à hauteur d'environ 10 000 € pour des compléments de travaux de viabilisation, en particulier de réseaux électriques
 - Vu la délibération n° 2024-02-15-012 prise par le Conseil Communautaire le 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Parc d'Activité 2024.

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-083

Budget annexe Pépinière d'Entreprises - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Pour rappel, ce budget porte principalement :

- Le bâtiment Cap Entreprises qui génère des loyers
- Le « 100 % Fibre » dont les locaux sont situés dans l'ex bâtiment LTI

Les recettes de loyer (environ 69 000 €) sont légèrement inférieures à la prévision.

La subvention d'équilibre s'est élevée à 76 000 € en 2023.

L'excédent d'investissement est lié en grande partie à la vente du bâtiment sis au lieudit « La Couture » à la Ferté Fresnel commune déléguée de la Ferté-en-Ouche, dont le produit est mis en réserve afin de financer la construction d'un nouvel atelier relais, sur la Zone d'Activités des Avanis, à la Ferté Fresnel commune déléguée de la Ferté-en-Ouche. Devant le coût des travaux et l'absence de subventions significatives, le projet est actuellement en suspens.

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous :

BUDGET PEPINIERE 2023	Chapitre voté	Libellé	Total Budget après DM	Total Réalisations	Ecart
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	89 360,00	70 862,17	-18 497,83
	012	CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	25 741,00	25 625,72	-115,28
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	75 806,00	75 803,53	-2,47
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 630,00	100,00	-5 530,00
	66	CHARGES FINANCIERES	2 078,00	2 072,11	-5,89
Total Dépenses			198 615,00	174 463,53	-24 151,47
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	30 080,00	0,00	-30 080,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	14 535,00	14 533,76	-1,24
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	34 000,00	26 503,19	-7 496,81
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	76 000,00	76 000,00	0,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	44 000,00	43 086,09	-913,91
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	104,72	104,72
Total Recettes			198 615,00	160 227,76	-38 387,24
Solde Fonctionnement			0,00	-14 235,77	-14 235,77
	040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	14 535,00	14 533,76	-1,24
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 979,00	25 643,88	-5 335,12
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 241,00	714,25	-20 526,75
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	345 000,00	0,00	-345 000,00
Total Dépenses			411 755,00	40 891,89	-370 863,11
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	177 928,00	0,00	-177 928,00
	040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	75 806,00	75 803,53	-2,47
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	152 686,00	0,00	-152 686,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 335,00	0,00	-5 335,00
Total Recettes			411 755,00	75 803,53	-335 951,47
Solde Investissement			0,00	34 911,64	34 911,64

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif suivants sont identiques au compte de gestion :

BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES		
résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	174 463,53	40 891,89
Recettes de l'exercice	160 227,76	75 803,53
Résultat de l'exercice	-14 235,77	34 911,64
Résultat antérieur reporté	30 080,05	177 928,18
Résultat cumulé	15 844,28	212 839,82
Restes à réaliser - dépenses		0,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00

**Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.
Monsieur Hervé HAREL est de retour à 22h08.**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget annexe Pépinière d'Entreprises

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-084

Budget annexe Pépinière d'Entreprises - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 complet du budget annexe Pépinière d'Entreprises arrêté par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Mortagne au Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Pépinière d'Entreprises dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-085

Budget annexe Pépinière d'Entreprises - Affectation des résultats 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, propose d'affecter les résultats 2023 du budget annexe Pépinière d'Entreprises de la manière suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00
Rappel du résultat de fonctionnement	15 844,28
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00
Report à la section de fonctionnement (002)	15 844,28
Report du résultat d'investissement (001)	212 839,82

- Après avoir voté, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe Pépinière d'Entreprises proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n° 2024-04-04-086

Budget annexe Pépinière d'Entreprises - Vote du budget primitif 2024

Fonctionnement :

Aucun fait marquant particulier n'est à signaler sur ce budget. La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 77 000 €, proche de celle de l'an dernier.

- Les recettes de locations sont attendues stables, à hauteur de 80 000 € environ.
- Les charges courantes sont attendues à hauteur de 112 000 € dont 26 000 € de dépenses de personnel (personnel administratif et entretien).

Investissement :

Le projet de construction d'un bâtiment sur la zone d'activité de la Ferté Fresnel, commune déléguée de la Ferté-en-Ouche, en suspens, n'a pas été réinscrit au budget.

- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 prise par le Conseil Communautaire le 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orienta-tion Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Pépinière d'Entreprises 2024.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-087

Budget annexe Frénéhard et Michaux - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Pour rappel, ce budget portait principalement la location en crédit-bail du bâtiment de l'entreprise, située à Saint Symphorien des Bruyères.

Le crédit-bail ayant pris fin au 30 septembre 2021 et toutes les écritures de sorties d'actif ayant été réalisées en 2022, le résultat constaté fin 2022 (soit 8 105 €) a été remonté vers le budget général. Il s'agit de la seule écriture de 2023, outre les affectations et reports de résultat.

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous

BUDGET FRENEHARD & MICHAUX 2023	Chapitre voté	Libellé	Total Budget après DM	Total Réalisation	Ecart
	(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 105,00	8 105,00	0,00
Total Dépenses			8 105,00	8 105,00	0,00
	(C)002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8 105,00	0,00	-8 105,00
Total Recettes			8 105,00	0,00	-8 105,00
Solde Fonctionnement			0,00	-8 105,00	-8 105,00
	(C)001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	64 309,73	0,00	-64 309,73
Total Dépenses			64 309,73	0,00	-64 309,73
	(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	64 309,73	64 309,73	0,00
Total Recettes			64 309,73	64 309,73	0,00
Solde Investissement			0,00	64 309,73	64 309,73

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif suivants sont identiques au compte de gestion :

BUDGET FRENEHARD ET MICHAUX

Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	8 105,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	64 309,73
Résultat de l'exercice	-8 105,00	64 309,73
Résultat antérieur reporté - CDC	8 105,00	-64 309,73
Résultat cumulé	0,00	0,00
Restes à réaliser - dépenses		0,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00

Les résultats cumulés des deux sections ont été ramenés à zéro. Ce budget a fait l'objet d'une décision de clôture par délibération n° 2023-10-19-188 du conseil communautaire en date du 19 octobre 2023.

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget annexe Frénéhard et Michaux

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-088

Budget annexe Frénéhard et Michaux - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 complet du budget annexe Frénéhard et Michaux arrêté par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Mortagne au Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Frénéhard et Michaux, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-089

Budget annexe SPANC - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Il s'agit d'un budget autonome, qui fonctionne sans subvention du budget général.

L'année 2024 a été marquée par l'évolution des modalités de gestion du service. Jusque-là exploité en prestations, le service est intégralement réalisé en régie directe, par du personnel CDC, depuis le 1er mai 2023.

Par conséquent les charges de sous-traitance (chapitre 011) sont en baisse, alors que les dépenses de personnel sont passées de 16 500 € à 40 000 €. Pour rappel les dépenses de personnel sont portées par le budget général qui refacture le budget annexe.

En lien avec l'évolution de l'organisation, un achat de véhicule a été réalisé dans l'année.

Il avait été annoncé lors du vote des budgets 2023 que les excédents de fonctionnement pourraient être en baisse par rapport à ceux de 2022. Dans les faits il s'avère que le nombre de contrôles réalisés en 2023 est largement inférieur aux prévisions, ce qui a entraîné un déficit de - 42 000 € sur l'exercice 2023. Le chiffre d'affaires constaté ressort à environ 42 000 € pour une prévision à hauteur de 85 000 €

Les excédents historiques ont été consommés et le déficit cumulé de la section de fonctionnement s'établit à - 4 278,46 €.

Aux chapitres 65 (en dépenses) et 74 (en recettes) figurent, les subventions de l'Agence de l'Eau, qui sont attribuées aux usagers éligibles, dès réalisation de leurs travaux.

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous :

BUDGET SPANC 2023	Chapitre voté	Libellé	Total Budget après DM	Total Réalisation	Ecart
	(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 730,00	42 252,21	-18 477,79
	(C)012	CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	40 000,00	40 000,00	0,00
	(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 346,00	0,00	-7 346,00
	(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 850,00	1 380,00	-12 470,00
	(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 800,00	99 277,00	-101 523,00
Total Dépenses			322 726,00	182 909,21	-139 816,79
	(C)002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	37 726,00	0,00	-37 726,00
	(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	85 000,00	41 627,23	-43 372,77
	(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	200 000,00	99 277,00	-100 723,00
	(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,03	0,03
Total Recettes			322 726,00	140 904,26	-181 821,74
Solde Fonctionnement			0,00	-42 004,95	-42 004,95
	(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00	17 574,00	-2 426,00
Total Dépenses			20 000,00	17 574,00	-2 426,00
	(C)001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 654,00	0,00	-12 654,00
	(C)021	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	7 346,00	0,00	
Total Recettes			20 000,00	0,00	-20 000,00
Solde Investissement			0,00	-17 574,00	-17 574,00

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET SPANC		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	182 909,21	17 574,00
Recettes de l'exercice	140 904,26	0,00
Résultat de l'exercice	-42 004,95	-17 574,00
Résultat antérieur reporté	37 726,49	12 654,00
Résultat cumulé	-4 278,46	-4 920,00
Restes à réaliser - dépenses		0,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		4 920,00

Philippe THOURET : Pourquoi ce déficit de 42 000 €

François BRIZARD : l'agent qui s'occupe des contrôles était en arrêt pendant 3 mois

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2023 et les résultats du budget annexe SPANC

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-090

Budget annexe SPANC - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 complet du budget annexe SPANC arrêté par le Service de Gestion Comptable de Mortagne-au-Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe SPANC, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-091

Budget annexe SPANC - Affectation des résultats 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, propose d'affecter les résultats 2023 du budget annexe SPANC de la manière suivante.

En l'absence d'excédent de fonctionnement il n'est pas possible d'affecter des crédits au compte 1068 pour absorber le déficit d'investissement. Les déficits sont donc reportés dans les deux sections.

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	4 920,00
Rappel du résultat de fonctionnement	-4 278,46
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00
Report à la section de fonctionnement (002)	-4 278,46
Report à la section d'investissement (001)	-4 920,00

- Après avoir voté, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe SPANC proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-092

Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2024

En 2024, le service sera assuré en régie toute l'année, car le changement de mode de gestion a eu lieu le 1^{er} mai 2023.

La charge principale du budget est donc la masse salariale qui passe de 40 000 € à 50 000 €, y compris frais de support (comptabilité, frais généraux).

Les recettes liées aux contrôles, sont prévues à hauteur de 68 000 € environ.

Sont également inscrites, à hauteur de 180 011 € en dépenses et en recettes, les subventions de l'Agence de l'Eau, qui seront attribuées dès que les usagers auront réalisé leurs travaux.

Si tous les contrôles prévus sont réalisés et facturés, le budget pourra absorber le déficit constaté en 2023 dans les deux sections.

- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 prise par le Conseil Communautaire le 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe SPANC 2024.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-093

Budget annexe Assainissement Affermage - Approbation du compte administratif et des résultats 2023

Il s'agit d'un budget autonome, qui fonctionne sans subvention du budget général

Fonctionnement :

- Les recettes perçues auprès des usagers sont en ligne par rapport à la prévision, autour d'un million d'euros. Un solde de prime d'épuration a été perçue en 2023, mais il s'agit du dernier versement, cette prime ayant disparu.
- Les charges courantes du chapitre 011 (prévues à hauteur de 200 000 €) sont en léger retrait de 27 000 €. Aucun fait marquant particulier n'est à signaler.

Investissement :

Les principaux projets ayant fait l'objet de réalisation sur l'exercice et pour lesquels des crédits sont encore en restes à réaliser au 31/12/2023 sont :

- Le projet de réhabilitation des réseaux de L'Aigle et Aube engagés pour 2,6 M€ HT en dépenses, subventionnés à hauteur de 1,7 M€ et bénéficiant d'une avance de l'agence de 469 000 €. Il reste un quart des paiements à réaliser et une grande partie des recettes figurent toujours en restes à réaliser.
- Le schéma directeur, pour un montant d'opération engagé de 660 000 € HT subventionné à hauteur de 530 000 €

Après intégration des restes à réaliser, le budget annexe Affermage présente un excédent cumulé des deux sections de 2 160 443,88 € contre 2 032 919,21 € fin 2022.

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE 2023	Chapitre voté	Libellé	Total budget après DM	Total réalisations	Ecart
	(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	204 138,00	177 012,84	-27 125,16
	(C)012	CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	84 000,00	83 093,59	-906,41
	(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 900,00	9 825,00	-75,00
	(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	255 810,00	0,00	-255 810,00
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	689 000,00	688 999,12	-0,88
	(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 100,00	8 922,76	-1 177,24
	(C)66	CHARGES FINANCIERES	75 816,00	74 115,94	-1 700,06
	(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 021 491,00	5 507,44	-2 015 983,56
	(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	15 875,00	0,00	-15 875,00
Total Dépenses			3 366 130,00	1 047 476,69	-2 318 653,31
	(C)002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 032 920,00	0,00	-2 032 920,00
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	300 210,00	289 314,00	-10 896,00
	(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	992 000,00	1 009 816,32	17 816,32
	(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	30 000,00	7 364,51	-22 635,49
	(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 000,00	0,34	-10 999,66
	(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,70	0,70
Total Recettes			3 366 130,00	1 306 495,87	-2 059 634,13
Solde Fonctionnement				259 019,18	
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	300 210,00	289 314,00	-10 896,00
	(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	133 800,00		-133 800,00
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	310 600,00	310 383,08	-216,92
	(C)20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	646 310,00	188 978,56	-457 331,44
	(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136 695,00	25 117,50	
	(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 809 358,00	2 040 953,49	
Total Dépenses			4 336 973,00	2 854 746,63	-1 482 226,37
	(C)001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	353 976,00	0,00	-353 976,00
	(C)021	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	255 810,00	0,00	-255 810,00
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	689 000,00	688 999,12	-0,88
	(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	220 189,00	220 188,94	-0,06
	(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 182 200,00	676 646,00	-1 505 554,00
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	469 000,00	469 000,00	0,00
	(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	166 798,00		
Total Recettes			4 336 973,00	2 054 834,06	-2 282 138,94
Solde Investissement				-799 912,57	

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	1 047 476,69	2 854 746,63
Recettes de l'exercice	1 306 495,87	2 054 834,06
Résultat de l'exercice	259 019,18	-799 912,57
Résultat antérieur reporté	2 032 919,21	353 976,06
Résultat cumulé	2 291 938,39	-445 936,51
Restes à réaliser - dépenses		1 357 910,00
Restes à réaliser - recettes		1 672 352,00
Résultat des restes à réaliser		314 442,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		131 494,51

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget annexe Assainissement Affermage

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-094

Budget annexe assainissement affermage - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 du budget annexe Assainissement Affermage arrêté par le Service de Gestion Comptable de Mortagne-au-Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Assainissement Affermage, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-095

Budget annexe assainissement affermage - Affectation des résultats 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, propose d'affecter les résultats 2023 du budget annexe Assainissement Affermage de la manière suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	131 494,51
Rappel du résultat de fonctionnement	2 291 938,39
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	131 494,51
Report à la section de fonctionnement (002)	2 160 443,88
Report à la section d'investissement (001)	-445 936,51

- Après avoir voté, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe Assainissement proposée ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-096

Budget annexe assainissement affermage - Vote du budget primitif 2024

Dans le cadre du choix effectué par la collectivité de confier l'ensemble du service d'assainissement collectif à un seul et même délégataire, le budget annexe Assainissement Affermage fusionnera en cours d'année avec le budget annexe Assainissement Régie. Les prévisions pour l'exercice 2024 n'intègrent pas, à ce stade l'extension de périmètre qui résultera de cette fusion.

Fonctionnement :

- Les recettes auprès des usagers sont en légère hausse, intégrant la dernière année de revalorisation tarifaire qui avait été lissée sur trois ans. Ces recettes concernent le périmètre actuellement en DSP.
- Un produit de gestion de 100 000 € a été intégré, correspondant à une clause du protocole d'accord signé avec le délégataire actuel portant sur un remboursement des sommes affectées au fonds de renouvellement et non dépensées pendant la durée du contrat.
- Les dépenses courantes sont en hausse d'environ 10 %, en particulier les fluides et des opérations de réparations du bâtiment de la station de St Sulpice sur Risle, qui incombent au propriétaire.

Investissement :

En investissement, les principaux projets inscrits sont les suivants :

Programme investissements - Assainissement affermage - 2024							
CHAPITRE	Opération	Depenses - HT€	Subventions - Participations, etc	Autofinancement réel	Avances agence	Commentaires	Impact net budget
21	ENVELOPPE COURANTE DIVERS	50 000	0	50 000	0		50 000
21	DIAGNOSTIC PERMANENT - TRAVAUX PROVISIONS	50 000	0	50 000	0		50 000
20	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	20 000	0	20 000		Révision de prix	20 000
23	Travaux Aube - l'Aigle: Partie privative	72 000	0	72 000	0	Avenant + révisions	72 000
23	Travaux Aube - l'Aigle: Partie publique	318 000	0	318 000	0	Avenant + révisions	318 000
23	TRAVAUX TALUS STEP St Sulpice	150 000	0	150 000	0	Etude lancée en janvier 2024 (18157 + 150000)	150 000
23	BOIS ROBERT_Extension réseau EU	231 000	0	231 000	0	Etude non lancée	231 000
	TOTAL	891 000	0	891 000	0		891 000

Aucune subvention n'a été inscrite pour ces projets, car il s'agit de travaux non subventionnables ou d'aléas / avenants ou révisions de prix sur des projets ayant déjà fait l'objet d'un financement.

Les travaux concernant le quartier Bois Robert à L'Aigle n'ont pas fait l'objet d'une étude technique chiffrée. Il s'agit d'une évaluation au ratio. Il est de même pour les travaux concernant le talus de la station de St Sulpice.

Concernant les travaux d'assainissement du quartier de La Madeleine, ils seront inscrits au budget après attribution définitive des marchés et seront refacturés par le budget général selon un étalement sur plusieurs années.

Une étude financière plus fine sera réalisée avant la fin du premier semestre dans la perspective de la fusion des deux budgets assainissement portant notamment sur :

- Le besoin de financement en investissement, même si les résultats du schéma directeur ne seront connus que dans plusieurs mois
 - La capacité d'endettement
 - La capacité d'autofinancement issue de la section de fonctionnement
 - L'évaluation du tarif cible de la collectivité au regard de ses besoins, dans le cadre d'un service homogène sur le territoire et après attribution du marché de DSP à un nouveau délégataire.
- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 prise par le Conseil Communautaire le 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Assainissement Affermage 2024.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-097

Budget annexe assainissement régie – Approbation du compte administratif 2023

Il s'agit d'un budget autonome, qui fonctionne sans subvention du budget général.

Fonctionnement :

- Les recettes de gestion sont en légère hausse par rapport aux prévisions, à hauteur de 445 000 € environ pour une prévision de 418 000 €
- Les charges courantes sont en léger retrait par rapport à certaines prévisions prudentes, en particulier sur les fluides. Elles s'élèvent à environ 260 000 € pour une prévision de 287 690 €

Investissement :

Les dépenses réelles de l'exercice concernent essentiellement :

- La poursuite des études de la reconstruction de la station de Glos la Ferrière
- Les derniers paiements des travaux de réhabilitation de réseaux de la Rue Jean Gabin à Moulins la Marche
- Des travaux courants de renouvellement de pompes et d'équipements sur les différentes stations ou postes de relèvement.
- Des travaux de sécurisation sur les ouvrages (stations et postes)

En restes à réaliser figurent :

- Les dépenses et recettes liées au schéma directeur assainissement (refacturées par le budget affermage)
- Le marché de maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la station de Glos la Ferrière
- Différentes dépenses d'équipements et de sécurisation sur les stations

Le détail des réalisations 2023 par chapitre pour les deux sections est reporté ci-dessous

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE 2023	Chapitre voté	Libellé	Total budget après DM	Total réalisations	Ecart
	(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	287 690,00	257 097,72	-30 592,28
	(C)012	CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	41 550,00	39 124,20	-2 425,80
	(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 100,00	9 042,00	-58,00
	(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	171 741,00	0,00	-171 741,00
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	275 000,00	271 013,16	-3 986,84
	(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	6 635,99	-3 364,01
	(C)66	CHARGES FINANCIERES	9 931,00	9 802,09	-128,91
	(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	284 214,00	187,84	-284 026,16
	(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	920,00	0,00	-920,00
Total Dépenses			1 090 146,00	592 903,00	-497 243,00
	(C)002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	537 046,00	0,00	-537 046,00
	(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	126 100,00	125 767,30	-332,70
	(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	418 000,00	446 293,18	28 293,18
	(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 000,00	5 474,23	1 474,23
	(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1,14	1,14
	(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	5 024,36	5 024,36
	(C)78	REPRISE SUR PROVISIONS	5 000,00	0,00	-5 000,00
Total Recettes			1 090 146,00	582 560,21	-507 585,79
Solde Fonctionnement			0,00	-10 342,79	-10 342,79
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	126 100,00	125 767,30	-332,70
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	90 700,00	90 606,84	-93,16
	(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136 726,00	58 851,04	-77 874,96
	(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	549 502,00	61 388,59	-488 113,41
Total Dépenses			903 028,00	336 613,77	-566 414,23
	(C)001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	169 835,00	0,00	-169 835,00
	(C)021	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	171 741,00	0,00	-171 741,00
	(C)040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	275 000,00	271 013,16	-3 986,84
	(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 072,00	13 071,99	-0,01
	(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	173 380,00	0,00	-173 380,00
	(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000,00	0,00	-100 000,00
Total Recettes			903 028,00	284 085,15	-618 942,85
Solde Investissement			0,00	-52 528,62	-52 528,62

Les dépenses et recettes de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

ASSAINISSEMENT REGIE

Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	592 903,00	336 613,77
Recettes de l'exercice	582 560,21	284 085,15
Résultat de l'exercice	-10 342,79	-52 528,62
Résultat antérieur reporté	537 046,16	169 835,08
Résultat cumulé	526 703,37	117 306,46
Restes à réaliser - dépenses		306 404,76
Restes à réaliser - recettes		146 980,00
Résultat des restes à réaliser		-159 424,76
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		42 118,30

Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 et les résultats du budget annexe Assainissement Régie

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-098

Budget annexe assainissement régie - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Conseil que le compte de gestion 2023 complet du budget annexe Assainissement Régie arrêté par le Service de Gestion Comptable de Mortagne-au-Perche est mis à la disposition des élus communautaires souhaitant le consulter dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Assainissement Régie dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-099

Budget annexe assainissement régie - Affectation des résultats 2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, propose d'affecter les résultats 2023 du budget annexe Assainissement Régie de la manière suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	42 118,30
Rappel du résultat de fonctionnement	526 703,37
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	42 118,30
Report à la section de fonctionnement (002)	484 585,07
Report à la section d'investissement (001)	117 306,46

- Après avoir voté, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe Assainissement Régie proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-100

Budget annexe assainissement régie - Vote du budget primitif 2024

Dans le cadre du choix effectué par la collectivité de confier l'ensemble du service d'assainissement collectif à un seul et même délégataire, le budget annexe Assainissement Affermage fusionnera en cours d'année avec le budget annexe Assainissement Régie. Les prévisions pour l'exercice 2024 intègrent un semestre de fonctionnement, ainsi que les reliquats qui pourraient être mandatés ou titrés sur le second semestre avant la clôture du budget, prévue fin octobre.

Fonctionnement :

En raison de la prochaine clôture de ce budget, la comparaison avec le budget 2023 n'est pas pertinente.

Les recettes s'élèvent à environ 445 000 €. Elles couvrent le second semestre 2023 et le premier semestre 2024 et intègre la dernière revalorisation tarifaire votée dans le cadre de l'harmonisation et de la revalorisation des tarifs. Les dépenses courantes sont, quant à elles, en baisse d'environ 90 000 € en particulier :

- Les contrats de sous-traitance, en particulier avec la Saur, qui ne porteront que sur un semestre (- 65 000 €)
- Les fluides (- 20 000 €)

Les charges de personnel refacturées par les communes sont en baisse et disparaîtront complètement avec le passage en DSP.

Investissement :

En investissement, les principaux projets inscrits sont les suivants :

Programme investissements - Assainissement régie - 2024							
CHAPITRE	Opération	Depenses - HT €	Subventions - Participations, etc	Autofinancement réel - €	Avances agences	Commentaires	Impact net budget
23	Ferté_Phases_1_2_3 (cœur de bourg)	124 551 €	- €	124 551 €			124 551 €
21	ENVELOPPE COURANTE DIVERS - EQUIPEMENTS	25 000 €		25 000 €			25 000 €
23	ENVELOPPE COURANTE DIVERS - TRAVAUX	50 000 €		50 000 €			50 000 €
23	LES ASPRES_Réhabilitation réseaux EU	12 000 €	- €	12 000 €		MOE_SPS - travaux début 2025	12 000 €
23	STEP GLOS LA FERRIERE	1 143 500 €	777 000 €	366 500 €	259 000 €	Avenant MOE + Travaux	107 500 €
21	SECURISATION DES EQUIPEMENTS	50 000 €	- €	50 000 €	- €		50 000 €
23	CURAGE STEP GLOS	4 800 €		4 800 €		Etudes en 2024 et travaux en 2025	4 800 €
TOTAL		1 409 851 €	777 000 €	628 051 €	259 000 €		373 851 €

Le financement du programme sera réalisé sur fonds propres sans recours à l'emprunt bancaire, sachant que certains projets vont bénéficier d'avances de l'Agence de l'eau.

Fabrice GLORIA : A quel moment les communes devront-elles être raccordées ?

Jean SELLIER : Pour l'instant vous avez votre propre station.

François BRIZARD : nous sommes en train de faire le schéma directeur pour les diverses modifications. Nous aurons des réponses en fin d'année.

- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 prise par le Conseil Communautaire le 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Assainissement Régie 2024.

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n ° 2024-04-04-101

Avenants aux marchés du Lot 1 PLUi, Lot 2 RLPi et le Lot 3 PCAET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances indique aux membres du Conseil que, dans le cadre du marché PLUi-H, RLPi et PCAET, lors de la séance du 5 juillet 2018, le Conseil a retenu les offres suivantes :

- Lot 1 : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et soumis à Evaluation Environnementale : CITADIA mandataire pour un montant de 196 037, 50 € HT soit 235 245 € TTC
- Lot 2 : Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : EVEN conseil, mandataire pour un montant de 34 412,50 € HT, soit 41 295 € TTC
- Lot 3 : Accompagnement pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et labellisation Cit'ergie : EVEN conseil mandataire pour un montant de 59 387,50 € HT soit 71 265 € TTC

Il y a lieu, pour chacun des lots, d'apporter des modifications notamment celles faisant suite à l'absorption par CITADIA des sociétés EVEN Conseil, Aire Publique et Mercat.

Lot 1 :

La **modification n° 2** porte sur deux points :

- 1) En accord avec la CdC des Pays de L'Aigle, des prestations prévues au marché n'ont pas été réalisées par le co-traitant AIRE PUBLIQUE pour un montant total de 4 040,28 € Hors Taxes qui se décomposent comme suit :
 - Phase PADD : - 627. 68 €
 - Phase règlement : - 3 112. 60 €
 - Phase approbation : - 300. 00 €
 - Soit une moins-value d'un montant total de : - 4 040. 28 €
- 2) Suite à l'absorption par la société CITADIA, les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, MERCAT, membres du groupement conjoint composé des sociétés CITADIA CONSEIL, EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, MERCAT, titulaire du marché

relatif au lot 1 (Elaboration du PLUI, valant PLH et soumis à évaluation environnementale) ont été dissoutes sans liquidation du seul fait de la réalisation de la fusion en date du 01/01/2024.

Conformément aux dispositions de l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique (CCP), le présent avenant a pour objet la cession de la part du marché respectivement exécuté par les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, MERCAT, au profit de la société CITADIA, sans autres modifications substantielles.

A compter du 01/01/2024, la société CITADIA, s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant de la part du contrat initial exécuté respectivement par les sociétés EVEN, AIRE PUBLIQUE, MERCAT.

Le montant des prestations restant à exécuter s'élève à :

• EVEN CONSEIL	• 3 225.00 € (HT)
• AIRE PUBLIQUE	• 0 € (HT)
• MERCAT	• 1 950.00 € (HT)

Le compte bancaire du titulaire du marché est modifié en conséquence.

Lot 2 :

La **modification n ° 2** est la suivante :

Suite à l'absorption par la société CITADIA, les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, membres du groupement conjoint composé des sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, titulaire du marché relatif au lot 2 : Elaboration du RLPI, ont été dissoutes sans liquidation du seul fait de la réalisation de la fusion en date du 01/01/2024.

Conformément aux dispositions de l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique (CCP), le présent avenant a pour objet la cession de la part du marché respectivement exécuté par les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, au profit de la société CITADIA, sans autres modifications substantielles.

A compter du 01/01/2024, la société CITADIA, s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant de la part du contrat initial exécuté respectivement par les sociétés EVEN, AIRE PUBLIQUE.

Le montant des prestations restant à exécuter s'élève à : 7 157,50 €

EVEN CONSEIL	7 157,50€
AIRE PUBLIQUE	0,00 €

Le compte bancaire du titulaire du marché est modifié en conséquence.

Lot 3 :

La **modification n ° 2** est la suivante :

Suite à l'absorption par la société CITADIA, les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, membres du groupement conjoint composé des sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, titulaire du marché relatif au lot 2 : Elaboration du RLPI, ont été dissoutes sans liquidation du seul fait de la réalisation de la fusion en date du 01/01/2024.

Conformément aux dispositions de l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique (CCP), le présent avenant a pour objet la cession de la part du marché respectivement exécuté par les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, au profit de la société CITADIA, sans autres modifications substantielles.

A compter du 01/01/2024, la société CITADIA, s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant de la part du contrat initial exécuté respectivement par les sociétés EVEN, AIRE PUBLIQUE.

Le montant des prestations restant à exécuter s'élève à : 24 970,50 €

EVEN CONSEIL	7 695,00 €
CARBONE CONSULTING	17 275,50 €

Le compte bancaire du titulaire du marché (Citadia) est modifié en conséquence.

- Vu la délibération n° 2018-07-05-148 du 05 juillet 2018 portant attribution des marchés PLUi-H, RLPI et PCAET,
- Vu la délibération n° 2019-03-28-068 du 28 mars 2019 approuvant la modification n°1 au lot 2 (RLPi),
- Vu la délibération n° 2021-02-18-031 du 18 février 2021 approuvant la modification n°1 au lot 1 (PLUi),
- Vu la délibération n° 2022-02-03-017b du 3 février 2022 approuvant la modification n°1 au lot 3 (PCAET),
- Considérant la nécessité de modifier les marchés des Lots 1, 2 et 3 et ainsi acter la cession de la part du marché exécuté par les sociétés Even conseil, Aire Publique et Mercat au profit de la société Citadia,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au lot 1 (PLUi), l'avenant n°2 au lot 2 (RLPi) et l'avenant n°2 au lot 3 (PCAET),

- **AUTORISE** le Président à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

VOTE : UNANIMITÉ

Questions diverses

Philippe THOURET : François CARBONELL transmet ses salutations à l'ensemble des membres du Conseil.

Sylvie CHAUVEL-TREPIER : Merci au personnel pour la note de synthèse

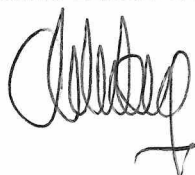
Isabelle CLOUCHÉ : Il n'est pas nécessaire d'imprimer la note pour faire des économies

Jean SELLIER : J'ai demandé à ce que la note soit imprimée car cela n'est pas lisible sur nos tablettes.

Franck GAULTIER : Nous sommes en vigilance rouge VIGIPIRATE – Qu'est-ce qui est fait au sein de la CDC ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h46.

Le secrétaire de séance,
Christine LEBRETON



Le Président,
Jean SELLIER

